

Émile DURKHEIM (1900-1905 ?)

“ L’État ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile Durkheim (1900-1905 ?)

“ L’État ”

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1900-1905 ?), « L’État. » Texte extrait de la *Revue philosophique*, n° 148, 1958, pp. 433 à 437. Publication posthume d'un cours datant de 1900-1905. Texte reproduit in *Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions* (pp. 172 à 178). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée jeudi, le 17 octobre 2002 à Chicoutimi,
Québec.



« L'ÉTAT ¹ »

par Émile Durkheim (1900-1905 ?)

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1900-1905 ?), « L'État. » Texte extrait de la *Revue philosophique*, 148, 1958, pp. 433 à 437. Publication posthume d'un cours datant de 1900-1905. Texte reproduit in *Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions* (pp. 172 à 178). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

¹ Publication posthume d'un cours datant des années 1900-1905 selon le présentateur du manuscrit, M. Raymond Lenoir, dont voici la note introductrice :

En 1915, à l'issue d'une réforme de guerre, une délégation pour l'enseignement de la philosophie au lycée de Laval incita Émile Durkheim à nous remettre un ensemble de copies doubles d'écolier, avec marge à filet rouge comprenant un cours de morale à l'encre violette, et, dans une couverture portant la mention « Enseignement de la morale », des plans de leçons à l'encre violette et, tantôt à l'encre violette, tantôt à l'encre noire utilisée à Bordeaux, un ensemble de pages écrites à différentes époques, mais unies d'un lien logique. Méthode de la morale, morale civique, droit et devoir de voter, l'État, la démocratie, justice et charité sont complètement rédigés. La rapidité de l'écriture et l'usage d'abréviations personnelles au scripteur rendent le déchiffrement du manuscrit particulièrement délicat. La sûreté et la continuité d'idées reposant, dès la première décennie dans la carrière universitaire, sur une étude comparée des faits ethniques; une indifférence complète pour les doctrines, les systèmes et la dialectique; un saint-simonisme latent attestent l'action réciproque de l'opinion et de la science pendant près de quarante-quatre ans où maîtres, étudiants, élèves et enfants ont en commun un idéal de paix et de justice (1).

Paris, 10 novembre 1958.

Raymond LENOIR.

1. Le texte de l'État date, selon toute vraisemblance, d'une époque intermédiaire entre 1900 et 1905.

La lecture du manuscrit a été rendue difficile par la rapidité de l'écriture et l'usage d'abréviations personnelles.

Là où un mot illisible a pu être sauté sans que l'intelligence du texte se trouve amoindrie, figurent deux points.

Là où un mot illisible a pu être, grâce au contexte, remplacé par un mot équivalent selon toute vraisemblance, ce dernier a été placé entre parenthèses.

Il est peu de mots qui soient pris dans une acception aussi peu définie. Tantôt on entend par là la société politique tout entière ; tantôt une partie seulement de cette Société. Même quand on entend le mot dans cette dernière acception, les limites qui en varient l'extension diffèrent suivant les cas. On dit couramment que l'Église, l'armée, l'Université et en un mot tous les services publics font partie de l'État. Mais on confond alors deux sortes d'organisations toutes différentes ; à savoir les diverses administrations judiciaires, militaires, universitaires et l'État proprement dit. Autre chose est le corps des ingénieurs, des professeurs, des juges, autre chose les conseils gouvernementaux, chambres délibérantes, ministères, conseil des ministres avec leurs dépendances immédiates. L'État, c'est proprement l'ensemble des corps sociaux qui ont seuls qualité pour parler et pour agir au nom de la société. Quand le Parlement a voté une loi, quand le gouvernement a pris une décision dans les conseils de sa compétence, toute la collectivité se trouve liée par cela même. Quant aux administrations, ce sont des organes secondaires, placés sous l'action de l'État, mais qui ne le constituent pas. Leur fonction est de réaliser les résolutions arrêtées par l'État. On explique ainsi que État et société politique soient devenus des expressions synonymes. C'est qu'en effet, à partir du moment où les sociétés politiques sont parvenues à un certain degré de complexité, elles ne peuvent plus agir collectivement que par l'intervention de l'État.

L'utilité d'un organisme de ce genre est d'introduire la réflexion dans la vie sociale et la réflexion y a un rôle d'autant plus considérable que l'État est plus développé. Assurément l'État ne crée pas la vie collective, pas plus que le cerveau ne crée la vie du corps et n'est la cause première de la solidarité qui y unit les fonctions diverses. Il peut y avoir et il y a des sociétés politiques sans État. Ce qui en fait la cohésion ce sont des tendances, des croyances éparses dans toutes les consciences et qui les meuvent obscurément. Mais alors une telle masse est comme une foule permanente et on sait que la conduite des foules a pour caractéristique d'être absolument irréfléchie, des pressions diverses y circulent et la plus violente est celle qui aboutit à l'acte, alors même qu'elle serait le moins raisonnable. Il en est ainsi parce que, dans ces foules, il n'y a point de centre où toutes ces tendances aveugles à l'action aboutissent et qui soit en état de les arrêter, de s'opposer à ce qu'elles passent à l'acte avant d'avoir été examinées et qu'une adhésion intelligente ait été donnée à (la réalisation), une fois l'examen terminé.

Voilà précisément le rôle de l'État. Quand il y a un État, les mobiles divers qui peuvent entraîner dans des directions divergentes la foule anonyme des individus ne suffiraient plus à déterminer la conscience collective ; car cette

détermination est l'acte propre de l'État. Mais les raisons qu'allèguent en faveur de leurs tendances les partis en conflits doivent être présentés aux organes gouvernementaux qui, seuls, ont qualité pour décider ; les différents courants qui travaillent la société sont mis en présence (opposés) les uns aux autres, soumis à une appréciation comparative ; et alors ou bien le choix se fait s'il y en a quelqu'un qui paraît devoir l'emporter sur les autres, ou bien quelque solution nouvelle se dégage de ces confrontations. Parce que l'État est placé au point central où tous vont aboutir ; parce qu'il peut aussi se rendre mieux compte de la complexité des situations et de tous les éléments, parce qu'il est (à même) d'apercevoir des choses qui échappent à tous les partis qui les sollicitent et de constituer pour nous des formes de conduite préférables à toutes celles qui lui sont ainsi conseillées.

l'État est donc avant tout un organe de réflexion... C'est l'intelligence mise à la place de l'instinct obscur. De là vient la nature des constitutions qui (le forment). Toutes ont pour objet d'arrêter l'action trop prompte, trop erronée, de manière à permettre la délibération. Voilà pourquoi autour du souverain qui représente l'État, on voit se former progressivement des conseils de plus en plus complexes que les projets d'actes doivent... et où ils doivent être soumis à des délibérations préalables, avant d'assurer à l'organe le plus élevé qui décide définitivement de l'action. Voilà pourquoi les conseils sont composés autant que possible de manière à ce que tous les sentiments confus entre lesquels se partage le pays, puissent venir s'y exprimer et, par suite, être comparés. C'est à cette condition que les partis...

Quel est maintenant le but de l'État ? Cette conscience que l'État prend de la société, à quoi est-elle et doit-elle être employée ?

Dans l'histoire l'action de l'État peut être fort différente : l'une est extérieure, l'autre intérieure. La première est faite de manifestations violentes, agressives ; l'autre est essentiellement pacifique et morale.

Plus on recule dans le passé, plus la première apparaît comme prépondérante. l'État a alors pour principale tâche d'accroître la puissance matérielle de la société, soit en étendant les territoires, soit en y incorporant un nombre toujours plus considérable de citoyens. Le souverain était avant tout l'homme dont les regards se tournent vers le dehors et dont tout l'effort consiste à faire reculer les frontières ou détruire les pays voisins. Un prince quel qu'il soit est avant tout le chef de l'armée ; l'armée est par excellence l'instrument de son activité et l'organe de la conquête. Quant aux causes qui donnent naissance à cette manière d'entendre les devoirs de l'État, elles ne se réduisent pas aux simples difficultés économiques dans lesquelles se débattent les sociétés

inférieures. Mais elles tiennent avant tout à la conception que nous nous faisons alors de l’État. On se le représente comme hypostasié, ... Il n'est pas là pour les hommes dont il coordonne l'action ; il est là pour lui-même. Ce n'est pas le moyen par lequel doit se réaliser plus de bonheur ou plus de justice ; mais il apparaît comme l'objectif de tous les efforts individuels. Dès lors le but de la vie privée et de la vie publique est de le rendre aussi grave, aussi fort, aussi reposant que possible.

Mais... si l’État est préposé à la fonction militaire, il est... l'organe de la justice sociale. C'est par lui que s'organise la vie morale du pays. Dans la mesure où il y a des droits écrits, le droit n'existe qu'autant qu'il est voulu et délibéré par l’État. Or il est aisé de montrer que plus on avance plus on voit que les fonctions intérieures de l’État se développent plus tardivement que les premières... Tandis qu'autrefois l'activité militaire était presque perpétuellement en exercice, aujourd'hui la guerre est devenue un état exceptionnel. Au contraire c'est l'activité juridique qui est devenue un état exceptionnel. Au contraire c'est l'activité juridique qui est devenue presque continue. Les assemblées, les conseils où les lois s'élaborent ne vaquent, pour ainsi dire, jamais. En tous temps on voit le volume des Codes s'enfler progressivement ; ce qui prouve que le droit pénètre dans des sphères de la vie sociale d'où il était antérieurement absent, et y pénètre de Plus en plus profondément, soumettant à son action toutes sortes de relations qui lui étaient soustraites. C'est ainsi que l'on a vu progressivement se constituer le droit domestique, le droit contractuel, le droit commercial, le droit industriel, c'est-à-dire l' (État intervenir) dans la vie de la famille, dans les rapports contractuels, dans les relations économiques. Et chacun de ces codes spéciaux va de la même manière étendre toujours plus loin son influence.

Aussi, à mesure qu'on avance dans l'histoire, on voit les relations sociales devenir de plus en plus justes en même temps que les organes de l’État se développent. Pour prouver que l’État croît et se fortifie d'une manière ininterrompue depuis les commencements de l'évolution morale, il suffit de confronter les organisations politiques complexes qui caractérisent les sociétés les plus civilisées, leurs assemblées délibérantes, les ministères multiples, les conseils qui assistent les ministères, les administrations sans nombre qui leur sont subordonnées et la forme rudimentaire qu'avait l’État dans les sociétés grégaires ou rudimentaires. Ici quelques magistrats, là un corps de fonctionnaires, de représentants et qui va toujours en grossissant. En même temps la place faite à l'... de justice devient toujours plus considérable. En effet les progrès de la justice se mesurent au degré de respect dont les droits de l'individu sont l'objet, parce qu'être juste est rendre à chacun ce qu'il est en droit d'exiger. Or c'est devenu aujourd'hui un lieu commun historique que de dire que

les droits de l'individu vont se multipliant et prennent un caractère de plus en plus social. Tandis qu'à l'origine la personne humaine était sans valeur, elle est aujourd'hui la chose sacrée par excellence et tout attentat dirigé contre elle nous fait le même effet que les attentats dirigés contre les divinités favorables aux fidèles des religions primitives. Ces progrès de la justice et ceux de l'État sont donc possibles parce que l'État est l'organe civil de la justice, mais par de... ce caractère (Rou ...)

Mais comment est-il possible qu'il joue un tel rôle ? Il suffit... de se représenter ce qu'est la source principale de l'injustice. Elle vient de l'inégalité ; elle suppose donc qu'il y a dans la société des forces matérielles ou morales, il n'importe, qui, par suite de leur supériorité, sont en état de se subordonner au-delà des droits individuels qui tombent dans leur sphère d'action : castes, classes, corporations, coteries de toutes sortes, toutes personnes économiques. La famille, chez nous, à certains égards, peut être et a été souvent oppressive pour l'individu. Pour tenir en échec toutes ces inégalités, toutes les injustices qui en résultent nécessairement, il faut donc qu'il y ait au-dessus de tous ces groupes secondaires, de toutes ces forces sociales particulières, une force égale (souveraine) plus élevée que toutes les autres et qui, par conséquent, soit capable de les contenir et de prévenir leurs excès. Cette force est celle de l'État. D'un autre côté, à cause de sa fonction centrale, l'État est (donc) plus que tout autre organe collectif (apte à) se rendre compte des nécessités générales de la vie en commun et empêcher qu'elles ne soient subordonnées à des intérêts particuliers. Telles sont les causes les plus (réelles) du grand rôle moral qu'il a joué dans l'histoire. Ce n'est pas à dire qu'il puisse suffire à tout. Lui aussi a besoin d'être contenu par l'ensemble des forces secondaires qui lui sont subordonnées ; sans quoi, comme tout organe que rien n'arrête, il se développe sans mesure et devient tyrannique et se force. Il n'en reste pas moins que, dans les sociétés complexes, il est l'instrument nécessaire par lequel se réalise l'égalité et, par conséquent, la justice.

De ce point de vue bien des contradictions que l'on agite parfois devant la conscience publique et qui la troublent s'évanouissent. Ainsi on a parfois (présenté) l'État comme un antagoniste de l'individu, comme si les droits de l'un ne pouvaient se développer qu'au détriment des droits de l'autre, alors qu'ils progressent parallèlement. Plus l'État devient fort, actif, plus l'individu devient libre. C'est l'État qui le libère. Rien donc n'est plus funeste que d'éveiller chez l'enfant et d'entretenir chez l'homme ces sentiments de défiance et de jalousie à l'endroit de l'État, comme s'il était l'œuvre de l'individu alors qu'il en est le protecteur naturel et le seul protecteur possible.

De tous ces faits il résulte que, de plus en plus, l'activité de l'État... a le devoir de se tourner vers le droit, doit se concentrer sur le droit et (faire) que le droit agressif, expansif se fasse pacifique, moral, scientifique. Sans doute les fonctions militaires restent toujours nécessaires ; elles sont indispensables pour assurer l'existence de chacun et par conséquent l'existence morale du pays. Elles ne sont que l'instinct subordonné à des forces plus hautes et qui le dépassent. L'État doit donc tendre de plus en plus non à mettre sa gloire dans la conquête de territoires nouveaux, toujours injuste, mais à faire régner plus de justice dans la société qu'il personnifie. Il y a là (un fait) de la plus haute importance et qu'on ne saurait inculquer trop paternellement à l'enfant. Il faut mettre fin à ce préjugé en vertu duquel la vie publique s'est constituée telle qu'elle est tout entière dirigée vers et contre l'étranger. Il y a au contraire, pour l'action extérieure, un riche matériel... qu'il faut organiser (pour)... des fonctions de plus en plus hautes. Il faut faire sentir tout ce qu'il y a à faire dans cette voie et que nous n'avons pas trop de tous nos efforts pour réaliser les progrès individuels nécessaires.

Fin de l'article.